

# Revenu agricole et dépendance aux subventions de la PAC

Vincent Chatellier

Les manifestations d'agriculteurs intervenues en France au début de l'année 2024 et, à nouveau, à partir de la fin de cette même année, ont mis en lumière l'existence de certaines difficultés économiques dans le secteur agricole et souligné la forte dépendance des agriculteurs aux décisions prises dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC)<sup>1</sup>. Que faut-il retenir de la situation des revenus agricoles au sein de l'agriculture française ? En quoi les subventions de la PAC sont-elles nécessaires dans la formation des revenus ?

## La délicate mesure du revenu des agriculteurs

Comme dans d'autres professions indépendantes (commerce, artisanat, etc.), les agriculteurs ne sont pas des salariés, mais des chefs d'entreprise. Le revenu agricole généré dans une exploitation ne correspond donc pas à un salaire au sens classique du terme. En effet, si le revenu agricole est utilisé pour rémunérer la main d'œuvre familiale, au travers des « prélèvements privés », il est aussi utilisé pour payer les cotisations sociales de l'exploitant et autofinancer les investissements<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, il est bien périlleux de vouloir établir des comparaisons entre le revenu de tel ou tel agriculteur et le salaire d'un employé issu du secteur privé ou de la fonction publique. Le niveau de vie d'un ménage agricole dépend certes des prélèvements privés issus des résultats économiques de l'exploitation, mais il tient également à d'autres potentielles sources de revenus : les revenus du conjoint (dans le cas où ce dernier est salarié) ; les revenus tirés de la détention de patrimoine (dont la location de terres agricoles) ; les revenus issus de prestations sociales ou d'activités commerciales annexes (gîtes ruraux, panneaux photovoltaïques, etc.)<sup>3</sup>. Dit autrement, il convient de rester rigoureux quant aux termes à employer pour évoquer la question méthodologiquement sensible des « revenus » en agriculture.

Deux différences majeures entre la situation des agriculteurs et celle des salariés méritent d'être rappelées ici.

**« [...] il est bien périlleux de vouloir établir des comparaisons entre le revenu de tel ou tel agriculteur et le salaire d'un employé issu du secteur privé ou de la fonction publique. »**

La première est que les agriculteurs accumulent souvent, et tout au long de leur carrière, du capital (terre, bâtiment, matériel, cheptel) qui pourra être plus ou moins bien valorisé au moment du départ à la retraite (cette dernière donnant lieu à des pensions très souvent inférieures à celles des salariés). Il s'agit, en quelque sorte, d'une forme de revenu différé que les salariés ne perçoivent pas ou alors rarement<sup>4</sup>. Il arrive cependant que le capital accumulé dans une exploitation ne soit pas pleinement valorisé au moment du départ à la retraite. Cela peut être le cas quand l'exploitation est transmise à un enfant (donation d'une partie du capital) ou lorsque le matériel et les bâtiments sont devenus usagés et doivent être remplacés ou modernisés.

La deuxième différence est que les agriculteurs bénéficient de certains avantages que des salariés n'ont pas toujours. Ainsi, ils peuvent accéder à la propriété (maison d'habitation, foncier) à des prix souvent nettement plus bas que dans les zones urbaines ; ils peuvent également recourir à l'autoconsommation de produits alimentaires ; ils peuvent enfin faire supporter à l'exploitation certaines charges qui profitent également pour partie au ménage.

1. Mise en place au début des années soixante par la Communauté économique européenne, la PAC visait notamment à assurer l'autosuffisance alimentaire des États membres et à moderniser l'agriculture.

2. Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, « Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, de définitions et d'usages », *Économie rurale*, n° 378, 2021, pp.19-36.

3. Nathalie Delame, « Revenus agricoles et non agricoles des agriculteurs de 2003 à 2016 », *Économie rurale*, n° 378, 2021, pp. 77-95.

4. Philippe Jeanneaux et Nathalie Velay, « Capitalisation du revenu agricole et formation du patrimoine professionnel des exploitations agricoles », *Économie rurale*, n° 378, 2021, pp. 97-117.

## Une augmentation à long terme du revenu moyen des agriculteurs français...

D'après les comptes macroéconomiques établis par l'Insee, le **résultat net global de la branche agricole** (RNBA, exprimé en monnaie constante) est passé, en France, de 25,2 milliards d'euros en 1980, à 19,2 milliards d'euros en 2000 et à 18,1 milliards d'euros en 2023. Cette baisse du revenu global, qui avoisine les 30 % entre 1980 et 2023, intervient dans un contexte marqué, en parallèle, par une forte érosion du nombre d'exploitations agricoles et des emplois agricoles.

Ainsi, en rapportant ce revenu global aux **unités de travail agricole non salariées** (UTANS), un quasi triplement du revenu individuel est intervenu entre 1980 et 2023. On assiste donc à un double mouvement, avec d'un côté une baisse du revenu de la ferme France et, de l'autre, une augmentation du revenu moyen des agriculteurs. Cette dynamique ne doit cependant pas masquer le fait qu'il existe une **forte variabilité interannuelle des revenus et une forte hétérogénéité de ceux-ci entre agriculteurs**, comme cela a été démontré dans un rapport produit pour le ministère de l'Agriculture<sup>5</sup>.

### ...mais une forte variabilité interannuelle...

En s'appuyant sur les données du Réseau d'information comptable agricole (RICA)<sup>6</sup>, il est possible de porter un diagnostic précis sur l'évolution et l'hétérogénéité du revenu agricole des agriculteurs français. Pour ce faire, l'indicateur comptable utilisé est le **résultat courant avant impôt** (RCAI) rapporté à l'UTANS. Le RCAI permet de mesurer les performances liées à l'activité opérationnelle d'une entreprise en tenant compte de sa politique financière (donc de son endettement et de ses placements financiers), mais en excluant l'impact des événements exceptionnels.

En considérant les 13 années de la période 2010 à 2022, le RCAI par UTANS s'est élevé, en moyenne nationale, à 34 100 euros (en euros constants de 2022). Ce niveau moyen masque une forte variation interannuelle imputable principalement à la conjoncture des prix des produits agricoles et des intrants<sup>7</sup> et à la plus ou moins grande abondance des récoltes en productions végétales (effet climatique). Ainsi, au cours de cette période, la meilleure année pour le revenu des

agriculteurs français a été celle de 2022. Cette année-là, le revenu des agriculteurs s'est élevé en moyenne à 55 800 euros, soit + 63 % par rapport à la moyenne 2010-2022. Cette situation s'explique principalement par la flambée des prix des produits agricoles imputable à la guerre en Ukraine et à la spéculation induite. À l'autre extrême, la pire année a été celle de 2016 (21 300 euros, soit - 37 % par rapport à la moyenne), une année perturbée par une mauvaise récolte céréalière et une chute des cours internationaux des produits laitiers.

Le revenu moyen des agriculteurs français a été, au cours de la période 2020-2022 (42 100 euros), supérieur d'environ un tiers à celui des années 2010-2019 (31 800 euros). Il semble donc difficile de soutenir l'idée qu'une détérioration tendancielle des revenus serait à l'origine des manifestations agricoles qui se sont tenues au premier trimestre 2024 (la situation économique s'est cependant dégradée depuis l'été 2024 avec les mauvaises récoltes). **Les raisons de la colère sont en effet plus complexes, plus profondes et plus entremêlées, associant des aspects économiques** (certains agriculteurs obtiennent de trop faibles revenus), **sociologiques** (recul drastique des effectifs agricoles, faible attractivité du métier, difficultés pour recruter de la main d'œuvre, etc.) **et politiques** (renforcement des normes et des contraintes, ouverture des marchés à la concurrence internationale, mauvaise compréhension des ambitions du Pacte vert pour l'agriculture).

### ...et une grande hétérogénéité selon la spécialisation des exploitations

**La situation économique des agriculteurs français est clairement hétérogène.** Ainsi, la valeur du dernier décile (c'est-à-dire les 10 % les mieux classés par rapport à l'indicateur précité du RCAI par UTANS) s'est élevée, en moyenne annuelle sur la période 2010-2022, à 80 300 euros. À l'autre extrême, la valeur du premier décile (les 10 % les moins bien classés par rapport à l'indicateur du RCAI par UTANS) était négative (4 600 euros).

**Le revenu varie fortement selon la spécialisation agricole des exploitations**<sup>8</sup>. Ainsi, les meilleurs revenus (en moyenne sur la période 2010-2022) ont été obtenus par les exploitations spécialisées en « grandes cultures » (56 300 euros en euros constants de 2022), en viticulture (52 000 euros) et en production porcine (47 200 euros). À l'opposé, les exploitations qui ont

5. Laurent Piet, Vincent Chatellier et autres, « Hétérogénéité, déterminants et soutien du revenu des agriculteurs français », *Notes et Études Socio-Économiques*, 2021, n° 49, pp. 5-40. Pour en savoir plus sur ce projet de recherche, voir <https://smart.rennes.hub.inrae.fr/contrats-de-recherche/agr-income>.

6. Pour en savoir plus sur le RICA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RICA/methodon>.

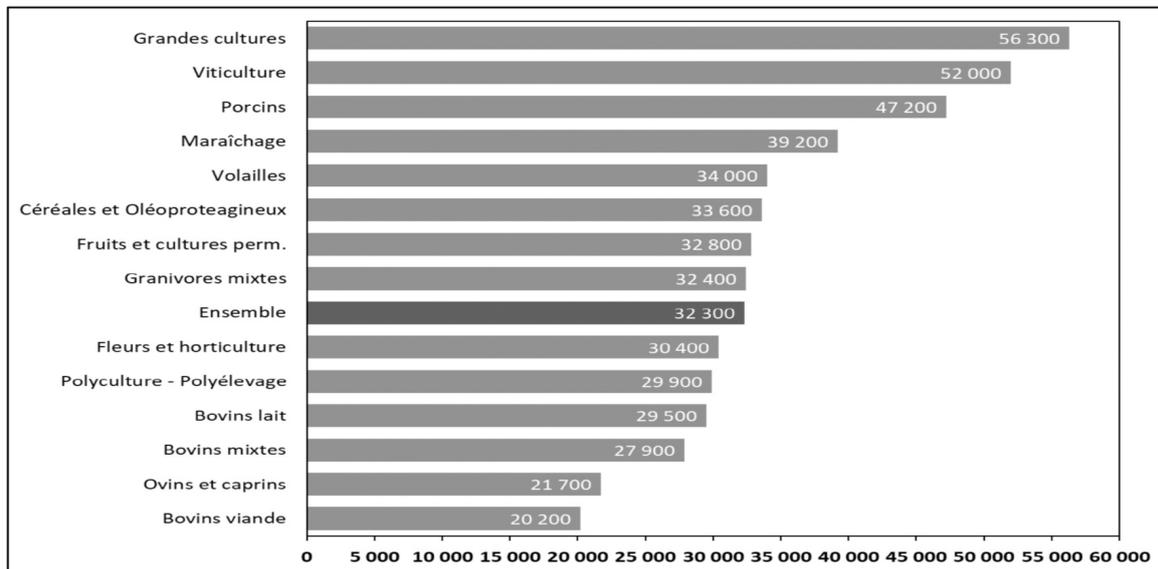
7. Éléments entrant dans la production agricole, tels les semences, engrais, pesticides ou matériels.

8. Vincent Chatellier, « L'hétérogénéité des revenus des actifs non-salariés dans l'agriculture française : un regard au travers de deux grilles typologiques », *Économie rurale*, n° 378, 2021, pp. 57-75.

bénéficié des revenus les plus faibles sont orientées vers l'élevage d'herbivores. Il a été, par exemple, de 29

500 euros pour les exploitations de bovins-lait et de 20 200 euros pour celles de bovins-viande (cf. graphique).

**Le RCAI par UTANS selon la spécialisation des exploitations agricoles : moyenne annuelle en euros constant 2022 sur la période 2010-2022**



Source : RICA France 2010-2022 / Traitement Inrae, UMR SMART

Pour chaque spécialisation agricole, des écarts substantiels de revenus sont également observés entre agriculteurs. Trois critères ont une influence déterminante sur ces écarts :

I) la productivité du travail, c'est-à-dire la valeur de production agricole (subventions comprises) rapportée à l'emploi rémunéré dans l'exploitation ;

II) l'efficacité productive, c'est-à-dire le rapport entre la valeur de la production agricole (subventions comprises) et le montant des charges opérationnelles (aliments, engrais, produits phytosanitaires, etc.) ;

III) la capacité à faire face à la dette, c'est-à-dire le rapport entre les résultats économiques de l'entreprise et les annuités d'emprunts.

En moyenne, plus la valeur de ces trois critères est élevée et meilleurs sont les niveaux de revenus.

**La forte dépendance de certaines exploitations aux subventions de la PAC**

En moyenne nationale sur la période 2020-2022, le montant annuel des subventions, en cumulant les fonds issus de la PAC et ceux en provenance d'un cofinancement national, s'est élevé à 33 700 euros par exploitation. Il représente ainsi, en moyenne, 16 800 euros par emploi agricole à temps plein, 369 euros par

hectare, 16 % du chiffre d'affaires et 64 % du revenu agricole.

**« Pour ces exploitations [bovins-viande, ovins-caprins] le prix de vente des produits agricoles est insuffisant pour permettre aux agriculteurs de faire face, sans les subventions, aux charges engagées. »**

Compte tenu des choix arrêtés dans les réformes successives de la PAC<sup>9</sup>, la dépendance du revenu aux subventions varie de façon importante selon les spécialisations agricoles. Elle est très forte dans les productions de bovins-viande (où les subventions représentent 197 % du revenu en 2020-2022) et d'ovins-caprins (160 %). Pour ces exploitations, cela signifie que le prix de vente des produits agricoles est insuffisant pour permettre aux agriculteurs de faire face, sans les subventions, aux charges engagées. La dépendance est beaucoup plus faible dans les exploitations spécialisées en horticulture (10 %), en viticulture (16 %) et en maraîchage (21 %). Au total, 42 % des exploitations agricoles françaises auraient un revenu négatif en l'absence des subventions. Cette situation rappelle la forte sensibilité de nombreux agriculteurs à une éventuelle réorientation des modalités d'octroi des aides de la PAC. ●

9. Cécile Detang-Dessendre et Hervé Guyomard, *Evolving the Common Agricultural Policy for Tomorrow's Challenges*, Versailles, Quae, 2022, p. 310.